

Vous connaissez votre/vos numéro(s) de route(s)?

Vous devez connaître le(s) numéro(s) de route(s) d'autobus de votre ou vos enfants pour obtenir des renseignements précis de notre site Web ou de notre personnel.

Veuillez inscrire les détails de(s) route(s) de votre ou vos enfants(s) et conservez cette information à la portée de la main.

Veuillez visiter la page **Retards** de notre site Web et entrer le numéro de la route à trois chiffres pour accéder le nom du transporteur et le corridor applicable.

Matin

N° de la route :

Nom et n° de tél. du transporteur :

N° de route(s) de transfert(s) :

Nom et n° de tél. du transporteur :

Après-midi

N° de la route :

Nom et n° de tél. du transporteur :

N° de route(s) de transfert(s) :

Nom et n° de tél. du transporteur :

Mon corridor est :

Matin :

Après-midi :

Fournissant des services de transport sécuritaires, efficaces et plaisants à tous les élèves admissibles dans les districts de Nipissing et Parry Sound

Services de transport scolaire
Nipissing - Parry Sound

www.npssts.ca

Tél. : 705-472-9070

Télé. : 705-472-3170

Courriel : info@npssts.ca



Nipissing - Parry Sound

Procédures sur le débarquement des élèves de la maternelle et du jardin d'enfants



SS-006

www.npssts.ca

Les parents et les tuteurs/tutrices

Les parents et les tuteurs/tutrices sont responsables de la sécurité et de la conduite de leurs enfants avant l'embarquement et immédiatement après le débarquement de l'autobus scolaire et des autres véhicules servant au transport scolaire (VTS).

Pour la sécurité de tout élève de la maternelle et du jardin d'enfants, une personne responsable doit, chaque jour, l'accompagner à l'arrêt désigné et l'accueillir à l'arrêt désigné à son retour.

Peut-on désigner un frère ou une soeur aîné(e)?

Une demande pour désigner un frère ou une soeur aîné(e) pour accompagner leur(s) enfant(s) doit être soumise à la direction de l'école par l'entremise du formulaire « Les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants doivent être accueillis à leur arrêt «* Permission spéciale *» SS-006-1.

« Marque ton sac »

En raison du grand nombre d'élèves aptes à débarquer aux mêmes endroits et de la possibilité de recours à des remplaçants ou remplaçantes comme conducteurs ou conductrices, les STSNPS ont créé le programme « Marque ton sac » afin d'assurer que tous élèves qui doivent être accueillis sont facilement identifiables par cet outil visuel.

Les étiquettes de couleur lumineuse conçues et fournies par les STSNPS seront distribuées aux élèves de la maternelle et du jardin d'enfants par l'entremise des écoles au mois de septembre ou lors des programmes de *Petits Passagers*.

Les parents/tuteurs/tutrices choisissent les renseignements à inscrire sur l'étiquette (le nom de l'école et le(s) numéro(s) de routes sont suggérés).

De plus amples renseignements sur la directive **SS-006 Les élèves de la maternelle et du jardin d'enfants doivent être accueillis à leur arrêt** peuvent être trouvés en ligne au www.npssts.ca

Élève non-accueilli

Lorsque le parent/le tuteur/la tutrice ou la personne adulte désignée n'est pas à l'arrêt désigné pour accueillir l'élève de la maternelle ou du jardin d'enfants :

Le conducteur ou la conductrice doit appeler le service de dépêche pour qu'on téléphone à l'école afin d'aviser le personnel scolaire qu'on lui retourne l'enfant. Le service de dépêche téléphonera aussi aux STSNPS.

Dans le cas où l'école ou les STSNPS ne parviennent pas à joindre le parent/le tuteur/la tutrice ou la personne adulte désignée et où le conducteur ou la conductrice ne peut retourner l'enfant à l'école, le conducteur ou la conductrice placera l'enfant sous le soin des autorités appropriées.

Conséquences

Suite à la première occasion où un enfant n'est pas accueilli, le directeur ou la directrice de l'école remettra un avertissement au(x) parent(s)/tuteur(s)/tutrice(s).

Les parents/tuteurs/tutrices reconnaissent qu'un manquement à s'assurer qu'une personne assignée accueille l'élève, pourrait résulter en la suspension ou l'annulation de ses privilèges de services de transport.